

>> Bilan et prospective

>> L'AUTEUR
Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de la DV

Enquête de branche :

prédominance confirmée de la « canine » et méfiance avérée vis-à-vis de la directive Services

Une enquête de branche menée en 2009 auprès des structures vétérinaires libérales confirme la prédominance de l'activité canine dans notre profession, tant en nombre de structures essentiellement tournées vers cette activité qu'en termes de chiffre d'affaires. L'importance économique du médicament est confirmée, notamment en zone rurale. La population salariée, vétérinaire et non vétérinaire, est nettement dominée par les femmes. La transposition de la directive Services est vécue comme une menace par une majorité importante des vétérinaires interrogés.

échantillon représentatif. Les données de cette enquête ont été extrapolées à l'ensemble de la profession.

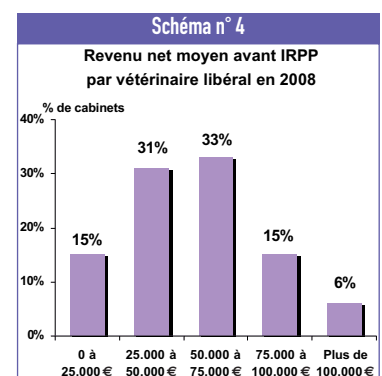
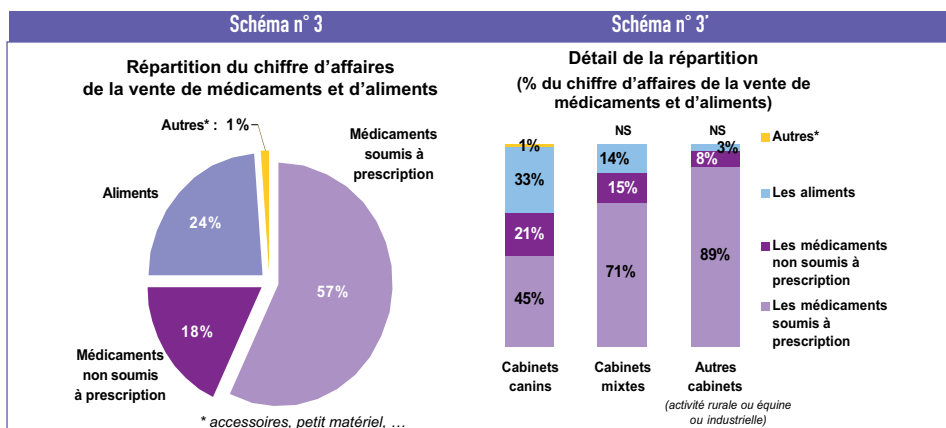
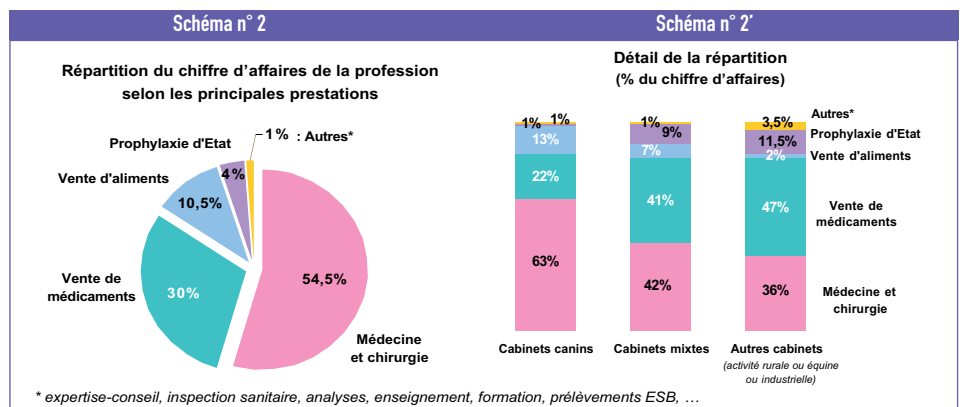
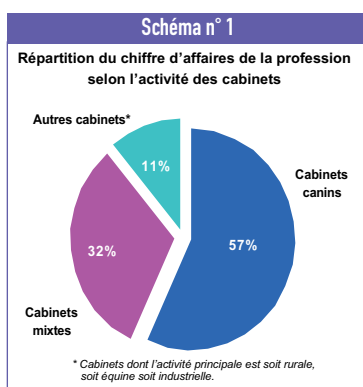
Ce bilan à fin 2008 couvre deux sujets distincts : un volet économique concernant la structure de la profession et un volet social traitant de l'emploi et des conditions de travail.

La dernière enquête de branche vétérinaire remontait à 1999. Il était donc pertinent de dresser dix ans après un nouvel état des lieux pour mieux préparer l'avenir, notamment dans la perspective de la transposition de la directive Services.

A l'initiative de la Commission paritaire nationale pour l'emploi où siège en particulier le SNVEL*, une enquête de branche de la profession vétérinaire a été réalisée, en 2009, par l'Institut I + C avec le soutien de l'AG2R, pour établir un bilan de la profession à l'issue de l'année 2008.

Pour ce faire, un questionnaire a été envoyé mi-avril 2009 à l'ensemble des structures vétérinaires libérales. Après des relances téléphoniques pour optimiser le taux de réponses, 692 questionnaires exploitables ont pu être analysés, ce qui correspond à un

Nombre de cabinets vétérinaires selon leur activité		Nombre de cabinets	Répartition en %	
Cabinets canins	Canine à plus de 80%	3.700	62 %	
	Autres cabinets	Industrielle à plus de 80%	50	1 %
		Rurale à plus de 80%	400	7 %
Cabinets mixtes	Equine à plus de 80%	50	1 %	
	Mixte canine-équine	< 50	0,5 %	
	Mixte canine-rurale	950	15,5 %	
	Mixte canine-industrielle	< 50	< 0,5 %	
	Mixte canine-équine-rurale	800	13 %	
Ensemble		6.000	100 %	



Positionnement économique

Dénombrement

L'analyse des données confirme la prédominance de l'activité canine dans notre profession. La grande majorité des structures vétérinaires a en effet une activité essentiellement canine (62 % des 6 000 structures existantes) ou sont mixte canine-rurale (15,5 %) (voir tableau n°1).

L'exercice en « solo » reste très répandu : près de la moitié des structures (43 %) ne compte qu'un seul associé, 34 % 2 associés et seulement 23 % 3 associés et plus.

La société civile professionnelle est le statut d'exercice le plus fréquent puisqu'il représente 43,5 % des statuts juridiques de l'association, le reste se répartissant entre les sociétés de fait (23,5 %), les sociétés civiles de moyen (2 %) et surtout la catégorie « autres » (31 %) qui comprend notamment les sociétés d'exercice libéral.

Répartition du chiffre d'affaires

La prédominance des structures canines est moins marquée en chiffre d'affaires (CA) qu'elle ne l'est en nombre de structures. Les structures canines (activité canine à plus de 80 %) représentent en effet 57 % du CA total de la profession alors qu'elles totalisent 62 % des cabinets.

Inversement, les structures dont l'activité principale est soit rurale, soit équine, soit industrielle pèsent pour 11 % en CA contre 9 % en nombre de structures (voir schéma n° 1).

Tous secteurs d'activité confondus, l'analyse de la répartition du CA par prestation montre que plus de la moitié du CA (54,5 %) résulte de l'activité médecine et chirurgie. C'est la vente de médicaments qui génère ensuite le plus de CA (30 %), avant la vente d'aliments (10,5 %), la prophylaxie d'Etat (4 %) et les « autres » activités (1 %).

La part de l'activité médecine et chirurgie est plus marquée dans les structures canines (63 %).

Dans les structures mixtes, la part des ventes en médicaments est plus importante (41 %) et plus encore dans les « autres » structures, c'est-à-dire les structures à « activité rurale ou équine ou industrielle » (47 % du CA est dû à la vente de médicaments).

L'enquête confirme donc que le médicament contribue fortement à la vie économique des structures, surtout celles implantées en zone rurale (voir schémas n° 2 et 2').

Une analyse plus fine montre que plus de la moitié du CA résultant de la vente de médicaments et d'aliments de l'ensemble des

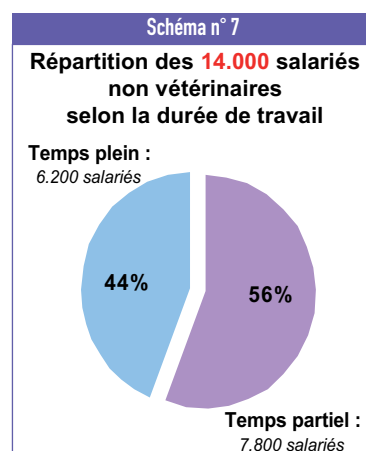
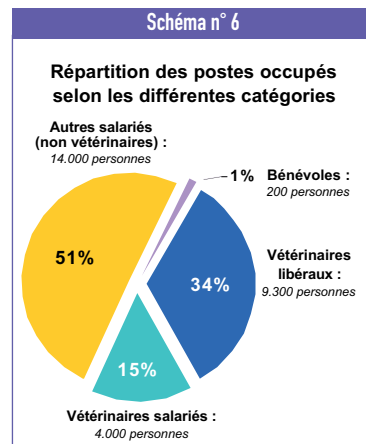
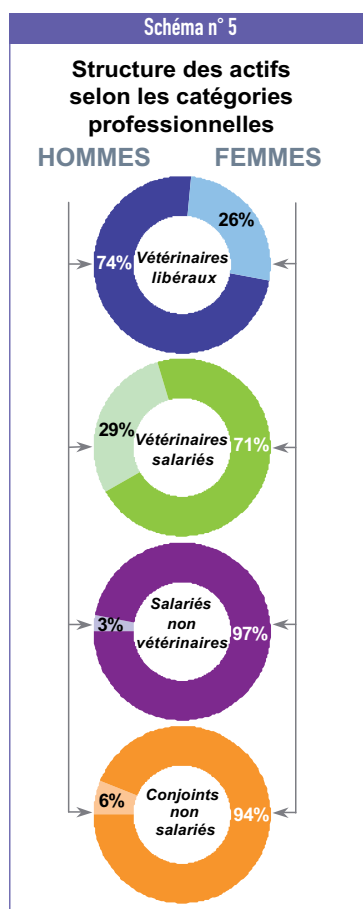
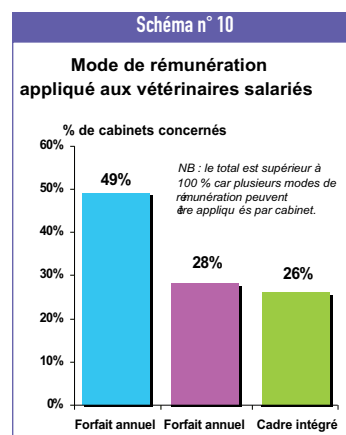
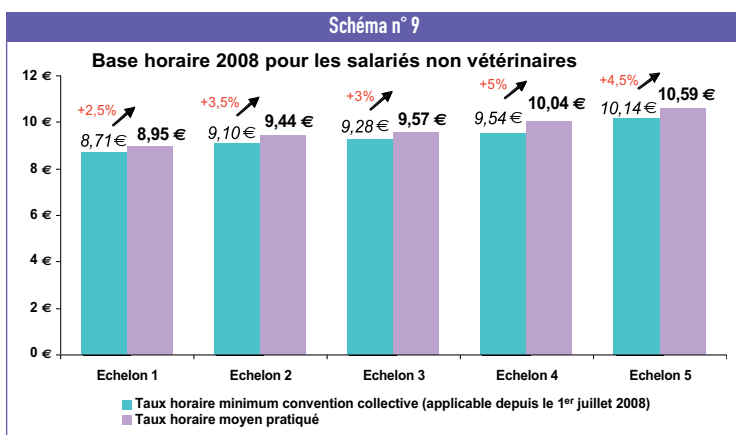
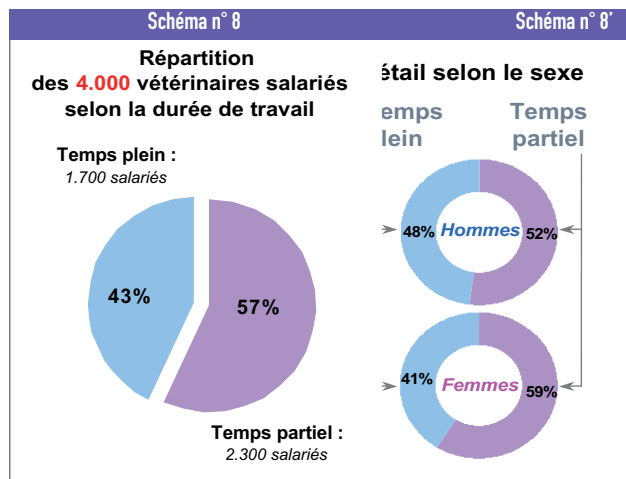


Tableau n° 2

Pourcentage de cabinets pratiquant les systèmes d'astreinte suivants

	Pour leurs salariés non vétérinaires		Pour leurs vétérinaires salariés		
	Ensemble	Ens.	Cabinets canins	Cabinets mixtes	Autres cabinets*
Le dimanche	6 %	48 %	37 %	61 %	79 %
Les jours fériés	5 %	47 %	35 %	61 %	78 %
La nuit	3 %	50 %	40 %	63 %	80 %
Domicile	4 %	43 %	34 %	52 %	73 %
Logement de fonction	< 1 %	20 %	14 %	29 %	32 %

* Cabinets dont l'activité principale est soit rurale, soit équine soit industrielle.



structures vétérinaires provient de la vente de médicaments soumis à prescription. Cette part est deux fois plus élevée pour les « autres » cabinets (à activité rurale ou équine ou industrielle) que pour les cabinets canins (voir schémas n° 3 et 3').

Condition de travail des vétérinaires libéraux

Le vétérinaire libéral a travaillé, en 2008, 260 jours en moyenne. Ce nombre est plus élevé (280 jours) pour ceux exerçant dans les structures mixtes ou « autres » (activité rurale ou équine ou industrielle) que dans les structures canines (250 jours).

Pour les deux tiers des cabinets, le revenu net moyen avant IRPP par vétérinaire est compris entre 25 000 et 75 000 € (voir schéma n° 4).

L'augmentation du prix des actes entre 2007 et 2008 a été modérée, puisqu'elle est inférieure à 3 % pour 80 % des cabinets.

L'emploi et les conditions de travail

Structure des actifs

D'après des données extérieures à cette enquête, 27 500 actifs étaient présents au 31 décembre 2008 dans les structures vétérinaires libérales, dont 69 % de femmes et 31 % d'hommes.

Selon les postes occupés, la répartition par sexe révèle de fortes disparités. Ainsi si 74 % des vétérinaires libéraux sont des hommes, ils représentent seulement 29 % des vétérinaires salariés, 3 % des salariés non vétérinaires et 6 % des conjoints non salariés (voir schéma n° 5).

La profession vétérinaire est surtout composée de salariés non vétérinaires (51 % dont 97 % de femmes !), au nombre de 14 000. Les vétérinaires libéraux représentent 34 % avec 9 300 personnes (dont 26 % de femmes). Les vétérinaires salariés représentent 4 000 personnes (15 % des actifs dont 71 % de femmes) et les bénévoles 200 personnes (1 % des actifs) (voir schéma n° 6).

Salariés non vétérinaires

Plus de la moitié des salariés non vétérinaires (56 %) travaillent à temps partiel (Voir schéma n° 7). Le nombre d'heures travaillées moyen par mois s'élève à 123. L'essentiel des salariés non vétérinaires est en CDI. Le poids des CDD est plus fort chez les hommes que chez les femmes.

On relève dans cette catégorie de salariés une forte représentation des tranches « 26 à 35 ans » et « 36 à 45 ans ».

Salariés vétérinaires

La part des femmes est prédominante (71 %) chez les salariés vétérinaires mais celle des hommes (29 %) est plus élevée que dans la population des salariés non vétérinaires. Pour l'ensemble des salariés vétérinaires, le temps partiel domine (57 % des salariés) et est légèrement plus marqué chez les femmes (59 % des femmes) que chez les hommes (52 %) (voir schémas 8 et 8'). Le nombre d'heures moyen travaillées par mois s'élève à 140 heures (146 heures pour les hommes, 138 heures pour les femmes).

Les vétérinaires salariés sont jeunes et ont récemment été embauchés par leur cabinet. On relève une forte représentation de la tranche des « 26 à 30 ans ». Plus des trois quarts des effectifs travaillent depuis moins de 4 ans dans la même structure, ce qui atteste d'un *turn-over* important dans cette catégorie de salariés.

La majorité (80 %) de ces salariés sont en CDI, la part des CDD étant toutefois plus élevée chez les hommes (30 % des hommes) que chez les femmes (16 % des femmes). Les vétérinaires salariés occupent surtout les échelons 2,3 et 4 de la convention collective, les femmes se situant, en moyenne, à des échelons plus élevés.

Embauches et départs

Les entreprises vétérinaires ont été créatrices nettes d'emploi, entre 2007 et 2008, de 1 000 postes pour les salariés non vétérinaires et de 200 postes pour les vétérinaires salariés, avec des mouvements de personnels très importants pour les vétérinaires salariés (taux d'embauche** de 77 % et taux de départ*** de 73 %).

Conditions de travail

Le recours à l'astreinte concerne très peu les salariés non vétérinaires et les structures ont surtout mis en place des systèmes

d'astreinte, pour leurs salariés vétérinaires, la nuit, le dimanche et les jours fériés (voir tableau n° 2).

Sur les conventions collectives des salariés, le jugement des employeurs est globalement positif. Ce jugement favorable est plus marqué pour la convention des salariés non vétérinaires (92 % d'opinions positives) que pour la convention des salariés vétérinaires (62 % d'opinions positives).

Les rémunérations

Le montant total de la masse salariale brute (salaires + charges) en 2008 de la branche s'élève à 390 millions d'euros. La part de cette masse salariale représenterait 13,5 % du CATT ou 16 % du CA HT de la profession.

Les trois quarts de la masse salariale sont liés aux salariés non vétérinaires, les salariés vétérinaires pesant 26 % du total alors qu'ils représentent 22 % des effectifs présents au 31 décembre 2008.

Rémunération des salariés non vétérinaires

L'analyse de la base horaire par échelon des salariés non vétérinaires montre que le différentiel entre le taux horaire pratiqué et le taux horaire minimum défini par la convention collective est très important pour les échelons les plus élevés (voir schéma n° 9).

Rémunération des salariés vétérinaires

Près de la moitié (49 %) des structures employant des vétérinaires salariés applique le forfait annuel en jours à ce type d'effectif. 28 % des structures concernées ont adopté le système des forfait annuel en heures et 26 % le statut de cadre intégré pour leur(s) salarié(s) vétérinaire(s) (voir schéma n° 10).

La formation

Un tiers des salariés non vétérinaires et près de la moitié (47 %) des salariés vétérinaires ont bénéficié de formations en 2008. Il ne semble pas y avoir de disparités selon le sexe.

Les évolutions pour les 5 à 10 ans à venir

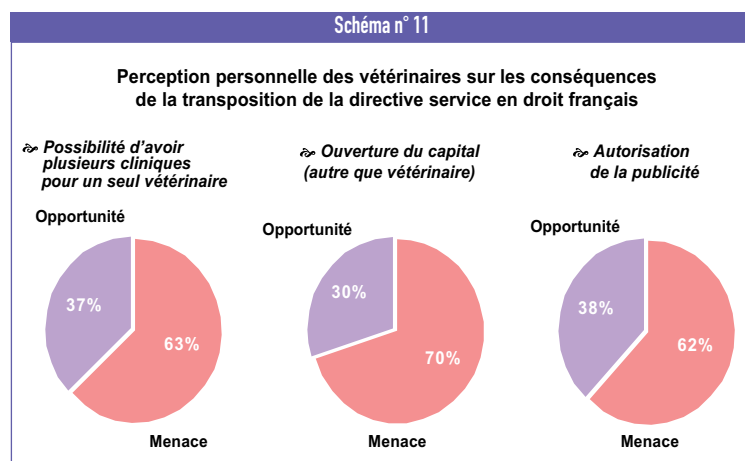
Dans les 5 à 10 ans à venir, 40 % des vétérinaires libéraux interrogés pensent s'associer ou augmenter le nombre d'associés, tendance qui semble plus marquée chez les structures mixtes ou les « autres » structures (à activité rurale ou équine ou industrielle) que chez les structures canines.

Autre sujet d'avenir, les retombées de la directive Services. Globalement, les vétérinaires perçoivent la transposition de cette directive en droit français comme une menace, quel que soit l'item proposé : la possibilité d'avoir plusieurs cliniques pour un seul vétérinaire, l'ouverture du capital ou l'autorisation de la publicité (voir schéma n° 11).

Un gros travail de pédagogie reste donc à effectuer sur ce thème par les organisations professionnelles. ■

**taux d'embauche : nombre de contrats signés au cours de l'année hors avenant rapporté à l'effectif salarié présent au 31 décembre.

***Taux de départ : nombre de départs enregistrés au cours de l'année hors avenant rapporté à l'effectif salarié présent au 31 décembre.



Vieillessement de la population des salariés

La comparaison des résultats des enquêtes de branche menées en 1999 et 2009 et de données externes permet de dégager les grandes évolutions survenues entre 1998 et 2008 dans la branche vétérinaire.

Concernant les effectifs, au cours de ces 10 ans, c'est le nombre de salariés non vétérinaires qui a le plus augmenté. Ce nombre, de 10 500 en 1998, s'élève à 14 000 personnes en 2008 (soit une augmentation de 33,3 %) alors que, dans le même temps, le nombre de vétérinaires libéraux présents au 31 décembre est passé de 8 170 personnes en 1998 à 9 300 personnes en 2008, soit une augmentation de 1 100 personnes (+ 13,5 %), et le nombre de vétérinaires salariés de 3 270 à 4 000 (+ 21,4 %).

Parallèlement, on assiste à un vieillissement de la population des salariés non vétérinaires (53 % des salariés ont moins de 35 ans en 1998, contre 44 % en 2008) et à une augmentation concomitante de l'ancienneté (voir schéma ci-contre).

Le même phénomène affecte les vétérinaires salariés tant pour le vieillissement que pour l'ancienneté : 87 % ont moins de 35 ans en 1998 contre 79 % en 2008 ; 6 % des salariés ont plus de 8 ans d'ancienneté en 1998 contre 11 % en 2008. Ces données attestent d'une tendance à s'installer dans le statut de salarié pour une fraction, probablement infime, de cette population. **M.J.**

